

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 avril 2021**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE RÉGIE ADDUCTION EAU POTABLE (AEP) 2020**  
**AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 avril 2021 à 16h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 1 avril 2021.

Étaient présents ou représentés

M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Nicole MORERE à M. Olivier SERVEL, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER à M. Henry MARTINEZ, M. Gilles HENRY à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. David CABLAT à M. Jean-Claude CROS.

Excusés

Absents

M. René GARRO, Mme Agnès CONSTANT, M. Robert SIEGEL, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 37	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants applicables aux EPCI par le jeu des articles L5211-36 et R.5211-13 ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 2556 en date du 12 avril 2021 approuvant le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe régie AEP ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

CONSIDERANT que la section de fonctionnement du compte administratif 2020 a été arrêtée avec un déficit cumulé de - 211 723,20 € et la section d'investissement avec un excédent cumulé de + 1 285 313,025€ (résultats de clôture),

CONSIDERANT que les restes à réaliser 2020 s'élèvent à 1 407 598,20€ en dépenses d'investissement et 0€ en recettes d'investissement,

CONSIDERANT que la section d'investissement affiche donc un besoin de financement de 122 285,18€ qui ne peut être couvert par le résultat de clôture de la section d'exploitation.

CONSIDERANT qu'il conviendra d'affecter la totalité du déficit de fonctionnement 2020 en report à la section de fonctionnement 2021 au compte 002 en dépense soit un montant de 211 723,20€,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'affecter la totalité du déficit de fonctionnement 2020 en report à la section de fonctionnement 2021 au compte 002 en dépense soit un montant de 211 723,20€.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 2557 le 19 avril 2021

Publication le 19 avril 2021

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 19 avril 2021

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210412-2963-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

## RESULTATS - REGIE AEP

FONCTIONNEMENT	2019	2020
Dépenses Mandatées	4 083 846,62 €	4 103 281,08 €
Recettes Réalisées	5 145 498,04 €	2 956 315,84 €
<b>Résultat exercice</b>	<b>1 061 651,42 €</b>	<b>-1 146 965,24 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement reporté N-1 (002)</b>	<b>-126 409,38 €</b>	<b>935 242,04 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>935 242,04 €</b>	<b>-211 723,20 €</b>

INVESTISSEMENT EXECUTION		
Dépenses mandatées	3 694 010,69 €	3 205 081,20 €
Déficit-excédtt d'exécution exc N-1 (001)	3 669 280,30 €	1 983 808,34 €
Recettes réalisées	2 008 538,73 €	2 506 585,88 €
<b>Solde d'exécution Investissement</b>	<b>1 983 808,34 €</b>	<b>1 285 313,02 €</b>
REPORTS		
Total dépenses reportées	2 125 545,27 €	1 407 598,20 €
Total recettes reportées	1 492 074,13 €	0,00 €
<b>Solde des reports</b>	<b>-633 471,14 €</b>	<b>-1 407 598,20 €</b>
	<i>dt emprunt</i>	<i>dt emprunt</i>
	1 000 000,00 €	0,00 €

<b>Besoin de financement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-122 285,18 €</b>
------------------------------	---------------	----------------------

<b>Affectation au compte 1068</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
-----------------------------------	---------------	---------------

<b>Résultat reporté cpte 002 exercice N+1</b>	<b>935 242,04 €</b>	<b>-211 723,20 €</b>
---	---------------------	----------------------